

DESCRIPTION SUCCINCTE DU PROJET DE DEMENAGEMENT DES INFRASTRUCTURES D'ACCUEIL ET DE DEPART

Table des Matières

1. Description du Demandeur
2. Le Permis d'environnement du 22 octobre 2018
3. Rôle phare dans l'économie de la Région
4. Présentation résumée du Projet
5. Historique de Projet
6. Objectifs du Projet
7. Conséquences du Projet sur les flux dans le village
8. Expérience de l'exploitation covid-proof cet été 2020
9. Révision du projet initial pour tenir compte des recommandations de l'étude d'incidence
10. Réponses aux inquiétudes des riverains.

1. Description du Demandeur

Le Domaine des Grottes de Han est un site naturel exceptionnel qui comprend le massif de Boine, qui abrite un vaste réseau de galeries et de salles souterraines, connues sous le nom « Grottes de Han », et une zone naturelle de plus de 200 hectares recouvrant le massif de Boine et la Chavée, la vallée abandonnée de la Lesse, zone qui a été aménagée en réserve pour y accueillir des espèces sauvages européennes.

Ce vaste espace de nature est entièrement dédié :

- à la préservation du milieu naturel (Grotte et Parc), en concertation avec la DNF et Natagora;
- à l'accueil et la reproduction d'espèces animales européennes, dont beaucoup d'espèces menacées ou protégées ; certaines de celles-ci (bison d'Europe, cheval de Przewalski) font l'objet de programmes de réintroduction en liberté ;
- à la recherche scientifique et au développement des connaissances autour de ce milieu naturel spécifique qu'est le karst, et de la faune et flore propres à nos régions ;
- à l'accessibilité au public, en vue de le sensibiliser et de l'éduquer à la nature et au respect de l'environnement.

L'ouverture au public de cet espace naturel remarquable, dans la mesure où il se fait de manière contrôlée et respectueuse, est la meilleure manière de protéger cet espace, d'une part parce qu'elle empêche les dégradations dues à l'accès sauvage et non contrôlé, d'autre part parce qu'elle dégage les moyens financiers nécessaires à sa conservation.

Par ailleurs, le Code de l'Environnement wallon souligne bien que l'éducation et la formation à l'environnement, ainsi que la recherche scientifique et le développement des connaissances, contribuent à la protection de l'environnement

Art. D.5. L'éducation et la formation à l'environnement contribuent à l'exercice des droits et devoirs énoncés au présent titre.

Domaine des Grottes de Han

La Région tient compte, dans l'élaboration de sa politique environnementale, des données techniques et scientifiques disponibles. La recherche scientifique et le développement des connaissances doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Ces missions du Domaine se retrouvent à-travers toute l'histoire du Domaine depuis la fondation de l'entreprise en 1856. Elles se retrouvent encore aujourd'hui comme fil rouge de toute l'activité du Domaine.

Ci-dessous un extrait du Rapport annuel 2019 de la S.A. Grottes de Han (ci-après la « Société » ou « le Domaine »), qui décrit ainsi les missions du Domaine :

- *Partager avec le plus grand nombre les merveilles de ce site naturel dont nous avons la responsabilité ;*
- *Veiller à la préservation du site, et à la conservation de la nature au sens large ;*
- *Utiliser le site pour accueillir des espèces menacées et participer à leur reproduction et leur réintroduction à l'état sauvage ;*
- *Sensibiliser le public à la beauté de la nature et à l'importance de sa préservation ;*
- *Collaborer avec la communauté scientifique en vue de développer les connaissances relatives à ce site karstique et à son biotope particulier.*

Ces missions s'exercent en étroite collaboration avec des partenaires scientifiques et institutionnels et des organisations de défense de la nature.

La Grotte fait en permanence l'objet d'études scientifiques dans le domaine de la géologie (avec l'Université de Mons), de l'hydrogéologie (avec l'Université de Namur), de la paléoclimatologie (avec l'Institut des Sciences Naturelles), de l'archéologie (avec l'Université Libre de Bruxelles).

Le Centre de Recherches Archéologiques Fluviales poursuit ses fouilles archéologiques subaquatiques à la sortie de la Grotte.

Dans le Parc sont menées régulièrement des opérations de comptage, d'analyse et de préservation des espèces, en collaboration avec le Département Nature & Forêts, avec Natagora, avec l'Institut des Sciences Naturelles et l'Université de Liège.

Depuis plusieurs années déjà, nous sommes conseillés par un Comité Scientifique d'accompagnement de la Grotte de Han, présidé par le professeur honoraire Yves Quinif et regroupant les différents scientifiques actifs au niveau de la Grotte.

En 2018, nous avons créé un Comité Ethique et Scientifique pour le Parc Animalier. Celui-ci regroupe les différents partenaires scientifiques et institutionnels actifs au niveau du Parc et est présidé par notre vétérinaire titulaire Goulven Rigaux. Ce comité a pour mission de nous conseiller sur toutes les questions relatives au bien-être animalier et à la biodiversité, et également de permettre l'échange d'informations entre les différents membres sur leurs activités respectives dans le Parc.

En Annexe 9.1 de la DPU vous trouverez également le Rapport annuel 2018 du Parc animalier, qui explique en détail les missions du Parc et les actions menées.

2. Le Permis d'environnement du 22 octobre 2018

Le 22 octobre 2018, le Collège communal de la Ville de Rochefort a décidé de renouveler pour 20 ans le **permis d'environnement** couvrant toutes les activités et infrastructures du Domaine.

Le Collège a motivé cette décision comme suit :

« Considérant qu'il y a lieu de rappeler que le Domaine des Grottes de Han participe à la protection active de certaines espèces, et que dès lors la majorité des installations et des activités sont conformes à la zone naturelle »

et a cité à cet égard les conclusions de l' étude d'incidence environnementale, comme suit :

« Le Domaine des Grottes de Han participe activement dans la capacité de dispersion des espèces à l'échelle régionale »

« La richesse biologique du site fait du domaine un haut lieu de la biodiversité en Wallonie qu'il convient de préserver »

« Les exploitants s'efforcent, dans la vision stratégique qu'ils veulent donner au domaine, de concilier la préservation de la biodiversité avec les enjeux économiques du Parc Animalier et des grottes »

« Les impacts liés à la fréquentation du domaine par les visiteurs sont limités au maximum »

« Une attention particulière est portée à la gestion des milieux naturels (restauration de pelouses sèches, création de milieux humides, amélioration des effets de lisière, ...) »

« La gestion du domaine telle que réalisée actuellement et telle que prévue dans les années à venir devrait permettre de préserver et d'améliorer la qualité biologique de ce site d'exception »

Le collège mentionne également *« l'activité historique du domaine et la vitrine sur le milieu naturel qu'il offre à des milliers de visiteurs par an »*.

Cette décision conforte le Domaine dans son positionnement et dans ses missions de préservation et de sensibilisation à la nature et à la biodiversité.

3. Rôle phare dans l'économie de la région

Le Domaine a été élu il y a deux ans « Patrimoine touristique préféré des Wallons », suite à une enquête organisée par le Ministre du Tourisme.

Depuis le 19^e siècle déjà, le Domaine des Grottes de Han joue un rôle pionnier en matière de tourisme.

L'attractivité du Domaine rayonne sur l'ensemble de la région, attirant des touristes ou excursionnistes qui se restaurent ou logent dans la région, et visitent d'autres attractions environnantes.

Si le Domaine est l'un des plus gros employeurs de la commune de Rochefort (près de 100 ETP actuellement), il est également créateur de très nombreux emplois indirects, au niveau de l'horeca local et au niveau des fournisseurs locaux que le Domaine privilégie autant que possible.

La croissance de la fréquentation depuis 2013 a entraîné une croissance de l'emploi direct du Domaine qui a quasiment doublé sur la période. Le Domaine engage beaucoup de personnes sans qualification préalable et leur offre des emplois valorisants avec possibilité de se former et de grandir dans l'entreprise.

La croissance induite des emplois indirects aura été logiquement proportionnelle à la croissance des emplois directs.

Le Projet qui vous est soumis est essentiel au développement du Domaine. La situation logistique actuelle est un frein majeur à ce développement, ainsi qu'il sera expliqué plus bas.

Le développement du Domaine bénéficie à l'ensemble des opérateurs touristiques du village et de la région. De plus le Projet est conçu de telle manière à ce que l'offre des autres acteurs touristiques du village (restaurants et boutiques) soit mise en valeur (voir plus bas : chapitre 6, sous-chapitre : Mise en valeur de la Rue des Grottes).

4. Présentation résumée du projet

Le projet faisant l'objet de la nouvelle demande de permis d'urbanisme (DPU) consiste pour le Domaine des Grottes de Han à déplacer vers la plaine de Dry Hamptay :

- 1) les installations d'accueil des visiteurs et de vente de tickets, actuellement logées au rez de chaussée du bâtiment d'accueil situé Rue Joseph Lamotte, 2, ainsi que la boutique de souvenirs y attenante,
- 2) les installations de départ et retour des trams transportant les visiteurs vers l'entrée de la Grotte située de l'autre côté du massif de Boine (à environ 4 km du point de départ) et vers l'entrée du Parc animalier (à environ 2 km du point de départ). Ces installations sont actuellement situées autour du petit parc communal situé à côté du bâtiment d'accueil.
- 3) les installations de départ et de retour de safari cars transportant les visiteurs vers et dans le Parc animalier. L'embarquement des visiteurs se fait actuellement au centre du village, le long de la route nationale Rue J. Lamotte. Le débarquement des visiteurs se fait sur la place de l'église.

Dans la foulée, le Domaine prévoit de déplacer également vers la Plaine les bureaux qui hébergent les personnes affectées aux fonctions administratives, commerciales et de back-office ainsi que les fonctions de contrôle de l'exploitation. Il est essentiel que tous les collaborateurs puissent être logés à proximité des lieux d'exploitation pour permettre une communication et une collaboration fluides entre les différentes équipes. Ce déplacement permettra de vider complètement le bâtiment d'accueil de ses fonctions actuelles, et de le réaffecter à une autre destination.

En parallèle, le Domaine envisage de créer une zone de parking pour accueillir les véhicules des visiteurs (470 emplacements) sur l'emplacement actuel du camping Grottes de Han, Rue du Grand Hy, afin de pallier à l'insuffisance de capacité de parking soulignée par les études BEP et Agora.

5. Historique du Projet

Depuis la fin des années '90 et jusqu'en 2013, le Domaine des Grottes de Han a connu une longue période d'érosion de la fréquentation. Dès 2008, la fréquentation avait atteint un niveau si bas qu'elle ne permettait plus à la Société de couvrir ses charges. Les années 2008 à 2010 se sont soldées par des pertes financières importantes.

A partir de 2011, la Société a commencé à réfléchir à un plan de redéploiement en vue de renouer avec la croissance, tout en apportant déjà des améliorations ponctuelles à son offre. La Société s'est fait assister dans cette réflexion par le Centre d'Ingénierie Touristique de Wallonie (CITW), qui lui a financé une étude stratégique. Le bureau Alterespaces, bureau français spécialisé en ingénierie touristique, a été sélectionné par le CITW pour accompagner la Société dans la définition d'un plan stratégique destiné à rendre le

Domaine plus attractif et ainsi augmenter sa fréquentation. Le bureau Alterespaces a ainsi accompagné le Domaine dans ses réflexions pendant toute l'année 2014.

Dans son analyse, le bureau Alterespaces a pu constater que l'organisation géographique du site et des flux de visiteurs n'était pas rationnelle et créait des dysfonctionnements majeurs et des goulots d'étranglement. Leur rapport de Juin 2014 recommande un déplacement et un réaménagement complet des lieux d'accueil, de billetterie, et des départs des trams et safari-cars.

Extrait du Rapport « Dynamisation et développement de la destination Han-sur-Lesse, phase 2 – Stratégie préliminaire », Juin 2014 (voir Annexe 9.2 de la DPU)

L - FONCTIONNALITE GLOBALE DU DOMAINE

L1 - Simplification du parcours client

▣ *Utilisation des différentes aires de stationnement*

▣ *Création d'un cheminement en piétonnant la rue principale permettant la mise en valeur touristique et économique du centre du village*

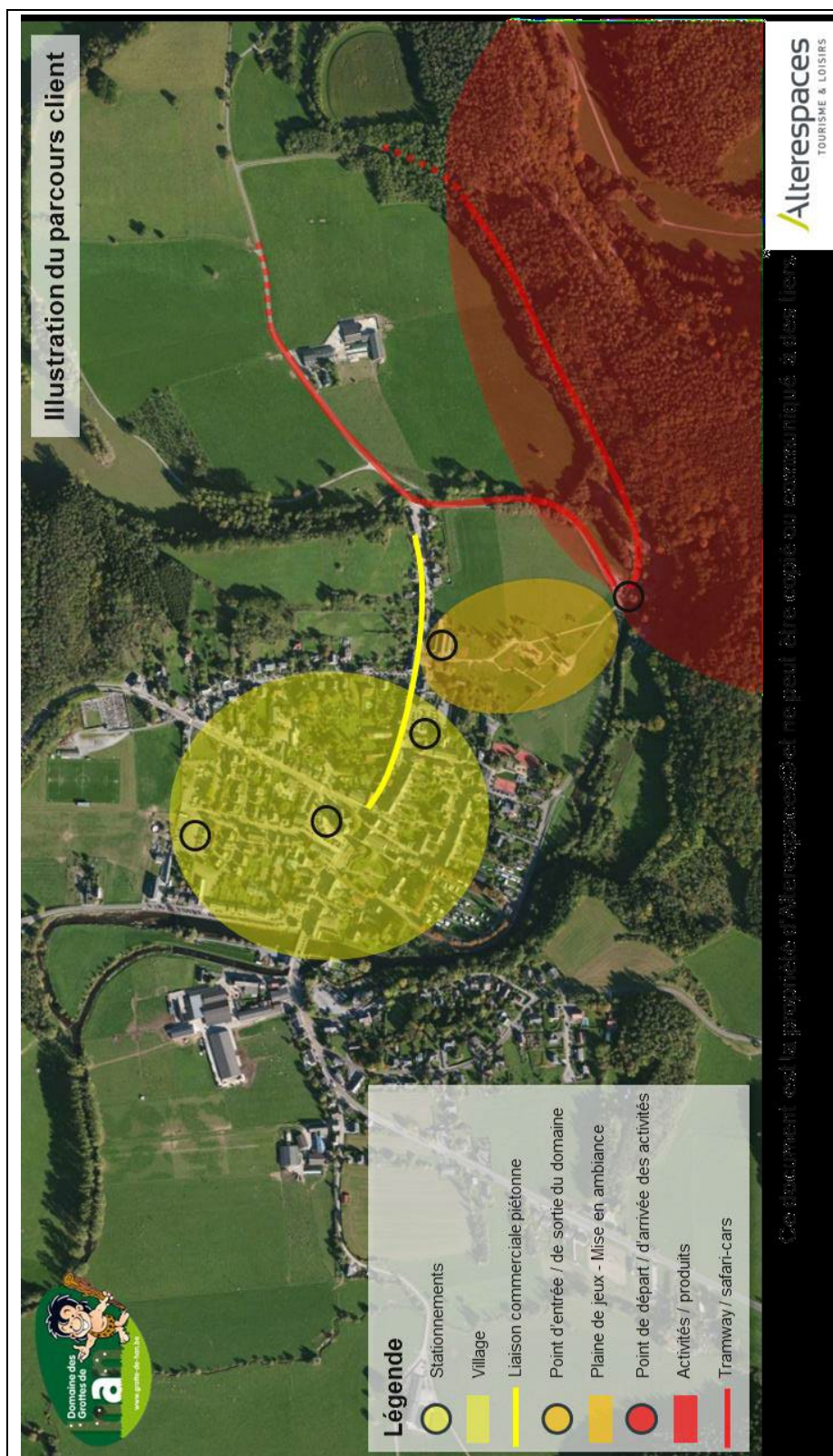
▣ *Création d'un point d'entrée et de sortie du domaine des grottes de Han, lieu de passage obligé, au niveau du bâtiment de La Ferme incluant l'accueil, la billetterie, la boutique*

▣ *Création d'un corridor de mise en ambiance au niveau de la plaine de jeux*

▣ *Création d'un point de départ et d'arrivée des activités au niveau de la sortie des grottes*

▣ *Déplacement du départ et de l'arrivée des safaris cars à la sortie des grottes, la rue principale du village étant piétonne*

▣ *Déplacement du départ et de l'arrivée du tramway à la sortie des grottes et modification du mode de retournement (déplacement de la boucle et/ou installation d'une double voie)*



L2 - Visibilité de l'offre

- Amélioration de la visibilité des produits au niveau de la billetterie
- La plaine de jeux devient la vitrine de mise en ambiance

Domaine des Grottes de Han

Après finalisation de l'étude Alterspaces, la Société a poursuivi sa réflexion au sujet du projet de déplacement de la billetterie et des départs et a pris contact avec les autorités communales pour en discuter.

Les autorités communales ont demandé à la Société de faire réaliser une étude par un organisme indépendant qui analyserait les incidences de ce projet sur l'ensemble du village, du point de vue de toutes les parties concernées. La Société a confié cette étude au Bureau Economique de la Province de Namur (BEP).

Le rapport du BEP, intitulé « Etude urbanistique et de mobilité à Han-sur-Lesse pour le Domaine des Grottes de Han », est finalisé en Janvier 2016 (voir Annexe 9.3 de la DPU).

Extrait de l'Introduction du rapport BEP :

Dans un premier temps, une analyse de la mobilité et du stationnement dans le village de Han-sur-Lesse est réalisée, avec des propositions d'aménagements pour contrer les problèmes révélés. Les flux des voitures et visiteurs (piétons) sont également analysés et des propositions sont présentées pour gérer de manière optimale ces différents flux, de manière à garantir un cadre de vie agréable à la fois pour les visiteurs, mais également pour les riverains, tout en veillant à garder de la vie dans le centre du village. Cette analyse prend en compte le projet de déménagement de l'actuelle billetterie du Domaine vers la Plaine du Dry Hamptay.

Dans un second temps, une réflexion sur le réaménagement de la rue des Grottes est menée afin de rendre cette dernière d'avantage attractive pour mieux canaliser les flux des visiteurs depuis les différents parkings vers la future billetterie.

Plus particulièrement en ce qui concerne la capacité de stationnement dans le village, le rapport BEP constate en pages 10 et 11:

*Au total, il manque **actuellement** environ **430 places** pour répondre à la demande lors des jours de grande affluence. A terme, ce seront environ **1100 places** qui manqueront dans le village si le nombre de visiteurs augmente tel que prévu dans le business plan du Domaine.*

Le BEP offre également la possibilité à la Société de faire faire par le bureau ECORES, spécialisé en audits environnementaux et énergétiques, une étude visant plus particulièrement l'impact environnemental de la modification des flux de transport résultant du déménagement envisagé. Cette étude est jointe en Annexe 9.4 de la demande de DPU.

L'étude conclut à un bilan positif de la réduction du parcours des trams et des safari-cars engendrée par le déménagement projeté des points de départ sur le plan des consommations énergétiques, des émissions CO2 et autres, de la pollution atmosphérique et acoustique, et de la sécurité.

Bilan pour les trams :	Réduction du parcours
Energie	**
Gaz à effet de serre / CO2	**
Pollution atmosphérique	*
Pollution acoustique	**

Bilan pour les safari-cars :	Modification du parcours
<i>Energie</i>	**
<i>Gas à effet de serre / CO2</i>	**
<i>Pollution atmosphérique¹</i>	***
<i>Pollution acoustique²</i>	**
<i>Sécurité</i>	****

Confortés par ces différentes analyses émanant d'organismes professionnels, la Société se lance alors dans la conception du projet de déplacement de la billetterie et des départs, et de l'installation d'un parking, en faisant appel à l'Architecte Olivier Marchal, en association avec le bureau d'architectes CM2.

Le projet ainsi conçu a été soumis aux différentes administrations concernées durant l'été 2016. Le projet a été ajusté et amélioré pour tenir compte des différentes remarques et soucis formulés par les différentes administrations. C'est ce projet ainsi amélioré qui fait l'objet de la demande de permis d'urbanisme déposée en décembre 2016.

Suite à ce dépôt, vu l'importance des incidences du projet sur l'ensemble du village de Han-sur-Lesse, les autorités communales ont demandé à la Société de produire une étude d'incidences sur l'environnement, réalisée par un bureau indépendant agréé

C'est ainsi que la Société a choisi de faire appel au bureau Agora, agréé pour ce type d'études par la Région Wallonne, qui s'est fait assister pour les aspects « environnement sonore et vibratoire » par le bureau A-tech.

Dès le mois d'août 2016, la Société a fait faire des mesures acoustiques et des relevés de mobilité dans le village, afin de disposer d'une base de données pertinente à utiliser pour l'étude d'incidence à venir.

L'étude d'incidence a été confiée au bureau agréé Agora. Celui-ci a étudié les incidences du projet dans tous les domaines pertinents, à savoir :

- mobilité
- urbanisme, paysage et patrimoine
- faune et flore
- eaux de surface, eaux pluviales, et eaux usées
- sous-sol et eaux souterraines
- environnement sonore et vibratoire
- climat et qualité de l'air

- énergie
 - gestion des déchets
 - impétrants
 - être humain
 - domaine social et économique
- en ce compris les incidences relatives à la phase chantier.

Au cours de l'étude d'incidence, le bureau Agora a attiré l'attention de la Société sur certaines faiblesses de sa demande de permis, en particulier au niveau urbanisme, le projet prévoyant l'implantation de certaines installations en zone naturelle et pouvant donc être considéré à cet égard comme dérogatoire au plan de secteur.

Différentes alternatives de localisation plus conformes au plan de secteur ont été étudiées par le bureau. C'est ainsi que la recommandation finale de l'étude d'incidences porte sur l'implantation de la boucle de départ et des quais des trams en zone de loisirs (à l'est de la Plaine de Dry Hamptay) et l'implantation de la boucle de départ et des quais des safari-cars au niveau de la boucle existante au sud de la Plaine de Dry Hamptay. Cette recommandation, outre qu'elle est plus conforme au plan de secteur, réduit les nuisances visuelles et acoustiques pour les riverains de la Plaine, situés Rue des Grottes, tronçon Est.

C'est cette recommandation que la Société a choisi de suivre dans sa demande revue, moyennant quelques adaptations mineures (léger déplacement vers l'Ouest et agrandissement de la boucle de safari cars).

6. Objectifs du Projet

Objectif principal du Déménagement vers la Plaine

Le principal objectif du projet de déménagement des installations vers la Plaine est de simplifier, raccourcir et fluidifier les flux de transport aller-retour des visiteurs vers les différentes activités proposées par le Domaine, en réduisant ainsi l'impact énergétique et écologique, les nuisances sonores, la pollution et surtout les risques sécuritaires, liés à ces flux de transport, et en augmentant l'efficacité de ceux-ci et donc le potentiel de croissance de la fréquentation du Domaine.

Description du mode historique d'exploitation

Le mode appliqué jusqu'en mars dernier est historique mais est tout sauf logique et n'est certainement pas optimal à différents points de vue.

Les visiteurs arrivant au village garent leur véhicule sur la place de l'église, ou dans le parking communal payant situé le long de la Rue de la Lesse, ou dans les parkings privés payants organisés par certains habitants du village, ou dans les rues du village et avoisinantes. Quand les parkings « officiels » sont complets, les véhicules des touristes passent beaucoup de temps à tourner dans les rues du village pour trouver un emplacement.

Les visiteurs se rendent ensuite au bâtiment d'accueil situé au centre du village en face de l'église. Ce faisant, s'ils viennent du parking communal ou de ses environs (ce qui est le cas pour une majorité), ils sont amenés à traverser, parfois en très grand nombre, la route nationale N86 qui traverse le village, et où

Domaine des Grottes de Han

circulent de nombreux véhicules de transit, y compris des camions et grumiers, ce qui représente déjà en soi un risque sécuritaire majeur.

Le bâtiment d'accueil comporte un espace avec six guichets, dédiés à l'information du visiteur et à la vente de tickets, ainsi que deux bornes automatiques. L'espace intérieur d'attente pour les visiteurs est de 80m². Dès qu'il y a un peu d'affluence, cet espace se remplit et les files d'attente, avec enfants et poussettes, débordent sur le trottoir extérieur qui longe la route nationale, d'où risque sécuritaire sérieux.



Photo prise en août 2016 devant le bâtiment d'accueil situé Rue J. Lamotte, 2 à Han-sur-Lesse



Photo prise en août 2016 dans la Rue des Grottes de la file attendant d'entrer dans le bâtiment d'accueil

Domaine des Grottes de Han

Cette situation s'est aggravée ces dernières années du fait d'une forte augmentation de la fréquentation mais aussi de la complexification de l'offre du Domaine et des différents types de tickets. Le temps moyen par transaction s'en trouve fortement augmenté. Une des principales causes d'insatisfaction des visiteurs que l'on retrouve sur les réseaux sociaux comme Trip Advisor ou Facebook est l'attente dans le hall d'accueil, espace confiné où les visiteurs s'entassent les uns contre les autres, parfois pendant plus d'une heure, dans une promiscuité peu confortable et non sécuritaire.



Aout 2016, les visiteurs s'entassent dans le hall à guichets du bâtiment d'accueil

Une fois en possession de son ticket, le visiteur passe devant la boutique installée dans les mêmes locaux et se rend vers les quais des départs qui sont contigus au bâtiment d'accueil. La surface de ces quais étant limitée par la configuration des lieux, ici aussi les visiteurs en attente peuvent se retrouver fortement entassés sur des espaces limités et pour une durée relativement longue.

Depuis le quai des départs le visiteur peut soit :

- se rendre à la Grotte en prenant le tram
- se rendre au Parc animalier en safari car
- se rendre à l'entrée du Parc animalier, en tram ou autre véhicule (en été le Domaine loue un car Keolis à cet effet), pour faire le tour du Parc à pied.

L'étude d'incidence décrit en détail les trajets des différents transports aller-retour impliqués par le mode d'exploitation historique et les incidences de ceux-ci.

Les flux de transport peuvent se résumer comme suit :

Les visiteurs pour la Grotte sont amenés par tram jusqu'à l'entrée de la Grotte située à 4 km du départ village, de l'autre côté du massif. Ils traversent la Grotte à pied durant leur visite, et ressortent sur la Plaine

de Dry Hamptay. De là, pour retourner au village, ils sont amenés à marcher 300 m en empruntant la Rue des Grottes vers le village.

Les safari cars qui embarquent les visiteurs pour le tour motorisé du Parc partent de leur point de garage, rejoignent le point d'embarquement rue J. Lamotte, empruntent toute la Rue des Grottes pour rejoindre la Chavée et l'entrée du Parc. Au retour, ils réempruntent la Rue des Grottes en sens inverse et ensuite font une manœuvre autour de la Place de l'église, débarquent leurs passagers, et retournent vers l'endroit de garage situé derrière le quai des départs. Ce trajet comporte de très nombreux points de conflits avec les autres flux de trafic e.a. trams de la Grotte, véhicules sur la voie publique, piétons traversant la rue J. Lamotte pour emprunter la rue des Grottes. Ces points de conflit et les risques sécuritaires qui en résultent ont été soulignés par l'étude d'incidence.

Les visiteurs du Parc à pied posent régulièrement un sérieux problème de capacité de transport.

En basse saison, ils sont transportés en tram jusqu'à la Gare de Boine (entrée du Parc).

En haute saison, la capacité des trams est entièrement saturée par les visiteurs de la Grotte, ce qui oblige la Société à louer un autocar Keolis pour faire la navette village-entrée Parc, dont les trajets aller-retour dans la Rue des Grottes et dans les rues étroites du village se mêlent aux flux des safari cars, véhicules de touristes, piétons et autres usagers de la route. A la fin de leur promenade, les visiteurs pédestres se retrouvent devant l'entrée de la Grotte et sont ramenés au village par les trams.

Aspects sécuritaires

Du fait de la situation des départs au centre du village, plutôt qu'à la Plaine de Dry Hamptay, 300 m plus loin, tous les trajets aller-retour des visiteurs sont allongés de quelques 300 mètres, ceux-ci se faisant à l'intérieur du village et créant de nombreuses situations de conflits avec d'autres flux de transports, comme l'expose en détail l'étude d'incidence.

D'autre part, le déplacement de la billetterie vers la Plaine permettra d'accueillir les visiteurs avec suffisamment d'espace en mettant fin à la situation actuelle particulièrement dangereuse où les visiteurs s'attroupent sur le trottoir longeant la N86 (voir photo plus haut).

A l'insécurité au niveau trafic routier, bien mise en évidence dans l'étude d'incidence, s'ajoute l'insécurité face aux risques de terrorisme, du fait du rassemblement d'un grand nombre de personnes dans des espaces restreints tels que le hall d'accueil ou le quai des départs, espaces pouvant très facilement être la cible d'attentats par véhicule bélier ou autrement.

Enfin, l'insécurité bio-sanitaire du fait de la promiscuité entre visiteurs dans le hall d'accueil et sur les quais des départs a été mise particulièrement en évidence avec la pandémie covid cette année.

La pandémie récente a mis d'autant plus en exergue la nécessité de disposer d'infrastructures d'accueil et de départs nettement plus vastes et plus fonctionnelles que les infrastructures historiques. Cette sensibilité par rapport à la promiscuité perdurera bien au-delà de la pandémie.

Les infrastructures historiques d'accueil et de départ ne sont donc plus à même d'assurer aux visiteurs une sécurité de base, que ce soit en matière de trafic routier, de risques bio-sanitaires ou de risques d'attentats terroristes.

Aspects environnementaux

Outre les risques sécuritaires, tout transport par véhicule, qu'il soit tram ou safari-car, implique nécessairement pollution de l'air, nuisances sonores, consommations énergétiques. Le fait de rapprocher les points de départ et de retour du lieu des activités réduit les distances parcourues.

Une réduction des distances parcourues réduit nécessairement les nuisances provoquées par les transports. Ceci est amplement décrit dans l'étude ECORES jointe en Annexe 9.4 de la DPU.

De plus le nouveau trajet envisagé pour les safari-cars supprime tout passage dans la Rue des Grottes et au centre du village, et donc les nuisances y afférentes pour les riverains.

Aspects qualitatifs pour le visiteur

C'est l'expérience du visiteur qui est au centre des préoccupations du Domaine.

Le Domaine veut donner à ses visiteurs une expérience d'immersion dans la Nature, un espace de quiétude, d'insouciance, en dehors du temps.

Le mode de fonctionnement actuel n'est pas de nature à valoriser l'expérience du visiteur, qui passe un temps excessif dans les files et dans les transports, et voit son expérience d'immersion dans la nature interrompue par des allers-retours obligés vers et du centre du village. Il ne se situe pas géographiquement par rapport au site, et en sortant de la Grotte au Trou de Han il est complètement désorienté et ne comprend pas qu'il doive retourner au centre du village à pied pour ensuite reprendre un véhicule qui repart direction Parc (donc dans la direction d'où il vient).

La Rue des Grottes quant à elle est un lieu où se mêlent de manière plutôt chaotique et insécuritaire les flux de safari-cars, autocars de touristes, véhicules cherchant à se garer, engins agricoles et tous les piétons rentrant de la grotte. Le passage du touriste à pied dans la Rue des Grottes n'est donc pas aujourd'hui une expérience qualitative.

Le regroupement de l'accueil et des départs Grotte et Parc sur un même lieu, la Plaine de Dry Hamptay, améliorera significativement l'expérience et l'orientation du visiteur ainsi que la fluidité des transports et la réduction des files. Ceci a été amplement décrit dans l'étude d'Alterespaces (dont extrait ci-dessus).

Aspects opérationnels

Le mode de fonctionnement historique est un frein à la croissance du Domaine et ne nous permet pas d'accueillir nos visiteurs dans des conditions acceptables au 21^e siècle.

Le déménagement des installations d'accueil et de départs vers la plaine de Dry Hamptay permettra :

- Un meilleur usage de la capacité (non extensible) de charroi du Domaine, grâce à la réduction des distances et des temps de parcours ;
- La possibilité pour les visiteurs du Sentier pédestre de se rendre à pied depuis la Plaine de Dry Hamptay jusqu'à l'entrée du Parc animalier et retour, dégageant ainsi de la capacité de nos véhicules ;
- La possibilité, au choix du visiteur, de faire des visites raccourcies de la Grotte, avec entrée et sortie au départ de la Plaine (et donc sans trajet en tram). Ceci dégage également de la capacité pour nos

trams ;

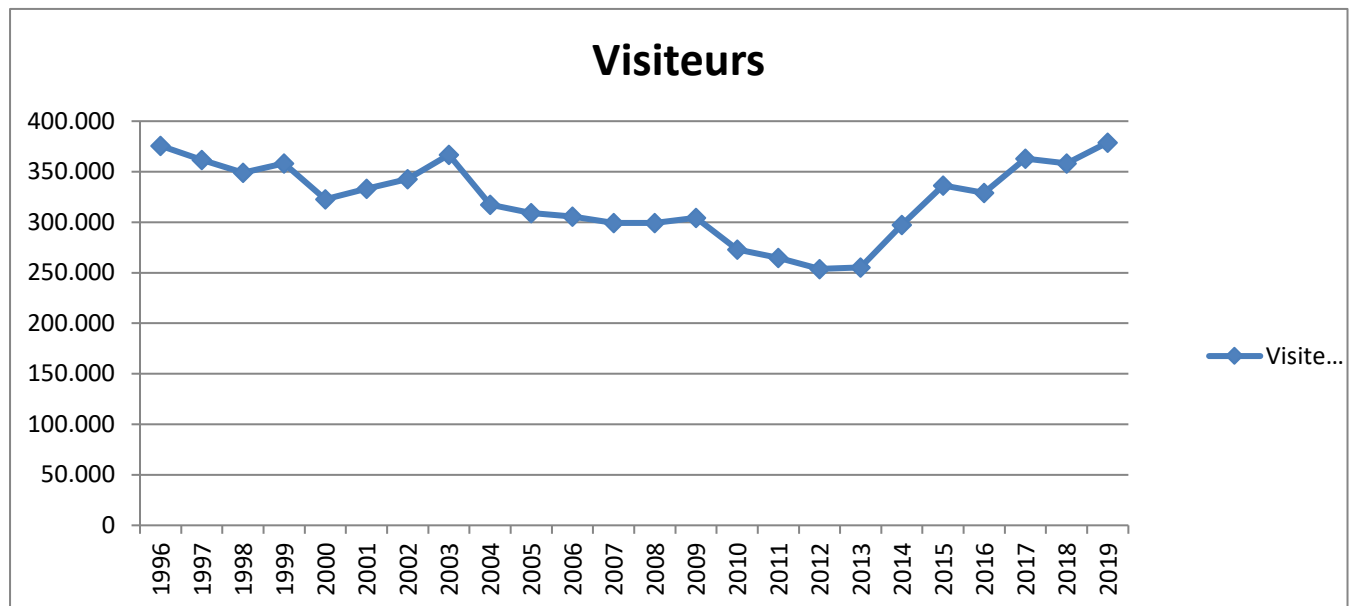
- La possibilité d'étendre la saison et les horaires d'ouverture (ce qui est une demande récurrente des commerçants du village) puisque le déménagement des installations vers la Plaine rend l'exploitation plus légère et abaisse donc le seuil du nombre de visiteurs par jour nécessaire pour pouvoir rentabiliser l'ouverture du Domaine.

Faire face à la croissance escomptée

Tous les objectifs susmentionnés deviendront d'autant plus importants au vu de la croissance escomptée du Domaine. Comme expliqué ci-dessous, nous nous attendons à atteindre le nombre de 500.000 visiteurs par an vers 2024, soit un doublement du nombre de visiteurs depuis 2013.

En effet, depuis 2013, le Domaine a connu une reprise de sa croissance. Les hypothèses de croissance retenues dans l'étude BEP et dans l'étude d'incidences Agora se voient donc étayées par les chiffres réalisés ces dernières années.

Le graphique ci-dessous donne une vue historique de l'évolution des visiteurs. Il fait ressortir l'érosion des visiteurs depuis la moitié des années '90 et l'impact du programme de redéploiement entamé par le Domaine dont les fruits en matière de fréquentation se sont fait sentir depuis 2013. A fin 2019, la fréquentation atteint près de 400.000 visiteurs, soit le niveau de 1996, après avoir chuté jusqu'à 253.000 visiteurs (niveau le plus bas atteint en 2012). Ceci représente une augmentation annuelle moyenne de près de 7% depuis 2013. Si ce taux de croissance se poursuit, la fréquentation atteindra 500.000 visiteurs en 2024.



Les problèmes de sécurité, de fluidité et de facilité d'exploitation développés ci-dessus en deviendront d'autant plus aigus.

Objectifs du Parking

L'étude BEP mentionnée ci-dessus (Annexe 9.3 de la D.P.U.) souligne le manque de capacité d'emplacements de parking dans le village. Ce manque est évalué par le BEP à 1100 emplacements en période d'affluence (en situation projetée à 5 ans).

Le projet de parking faisant l'objet de la DPU vise à pallier ce manque de capacité, et offrira aux visiteurs un espace aménagé situé à l'entrée du village, qui leur permettra de se rendre à pied jusqu'à la nouvelle billetterie en passant par la Rue des Grottes (distance : environ 300 m).

La Rue des Grottes sera ainsi dégagée du flux de véhicules touristiques cherchant à se garer.

Par ailleurs, le nouvel Hotel Mercure qui s'ouvrira d'ici peu aura besoin d'emplacements de parking pour sa clientèle. L'hôtel dispose en effet de 120 chambres et de seulement 40 emplacements parking. Le nouveau parking projeté pourra donc aussi offrir une solution aux besoins du nouvel hôtel.

Mise en valeur de la Rue des Grottes

Déjà en 2016 l'étude BEP proposait de limiter l'accès à la Rue des Grottes aux riverains et aux clients ou fournisseurs des commerces de la Rue des Grottes, et de thématiser la Rue des Grottes pour qu'elle fasse partie intégrante de l'expérience du visiteur.

L'étude Agora va dans le même sens. Elle recommande l'instauration dans la Rue des Grottes d'une «zone de rencontre » couplée à des limitations de stationnement. Dans cette zone, les véhicules restent admis à du 20 km/h mais les piétons et cyclistes sont prioritaires.

Nous soutenons entièrement ces recommandations. La zone de rencontre a été instaurée à titre de test cet été par la Ville de Rochefort (dans le cadre du réaménagement de nos visites suite à la pandémie) et nous avons pu voir que cette configuration fonctionne globalement bien. Voir chapitre 8 ci-dessous « Expérience de l'exploitation covid-proof cet été ».

La réduction du trafic routier dans la Rue des Grottes grâce à la suppression du passage des safari-cars, aux limites de stationnement, et à son réaménagement en zone de rencontre, couplée à un travail d'harmonisation des enseignes et du mobilier urbain qui fait actuellement l'objet d'une étude au niveau de la Ville de Rochefort, augmentera significativement l'attractivité de la Rue des Grottes et de ses commerces.

Les nombreux passages à pied de visiteurs dans la Rue des Grottes (voir chapitre 7 ci-dessous) induits par le nouveau mode d'exploitation bénéficieront directement aux commerces qui y sont installés.

Intégration dans le village

Historiquement, le Domaine a toujours eu à cœur d'exercer son activité en intégration avec le village et son environnement. C'est ainsi que le choix a été fait en son temps de maintenir ouvert et accessible au public le site de la Plaine de Dry Hamptay, qui s'étale au pied du Massif à la sortie de la Grotte, et où le Domaine a établi une zone récréative et des points de restauration.

Aujourd'hui tout habitant du village ou toute autre personne, même non-détentrice d'une entrée au Domaine, a la possibilité de se promener librement sur cette Plaine, d'accéder aux aires de jeu, et de

contempler le « Trou de Han », l'endroit emblématique où la Lesse sort de la colline. Le projet envisagé choisit délibérément de maintenir cette ouverture de la Plaine de Dry Hamptay, afin de favoriser l'interactivité avec le village.

Par ailleurs le choix d'implanter la capacité supplémentaire de parking sur le terrain du Grand Hy (emplacement actuel du camping), obligeant ainsi les visiteurs à passer par le centre du village et par la rue des Grottes pour accéder à l'accueil du Domaine, favorisera le passage à pied des visiteurs devant les devantures des commerçants du village à l'aller et au retour de leurs activités, ce qui stimulera l'activité de ces commerces, comme il est dit ci-dessus.

7. Conséquences du projet sur les flux dans le village

La réalisation du Projet, accompagné des mesures recommandées par l'étude d'incidences, va fortement impacter les flux des véhicules et des piétons dans le village. Ces conséquences sont décrites en détail dans l'étude d'incidence. Elles sont décrites succinctement ci-dessous.

Parkings

Lors de leur arrivée dans Han-sur-Lesse, les véhicules individuels seront orientés vers les différents parkings aménagés (parkings communaux Rue de la Lesse et Place Théodore Lannoy, nouveau parking Rue du Grand Hy).

L'accès au parking Rue du Grand Hy se fera par la Rue des Sarrasins, tant à l'aller qu'au retour.

L'étude Agora recommande cette solution comme étant la meilleure du point de vue de la fluidité du trafic.

Pour les autocars, un arrêt-dépose minute sera organisé au centre du village, à l'emplacement actuel des safari-cars. Une fois les visiteurs déposés, les bus iront stationner aux emplacements prévus à cet effet sur le parking communal.

Au départ de ces parkings ou points de dépose, tous les visiteurs seront dirigés par une signalétique appropriée vers la nouvelle billetterie **en passant par la Rue des Grottes**.

Il n'est pas prévu d'aménager de parking sur la Plaine de Dry Hamptay, si ce n'est un petit parking de 20 places situé en bordure de route (zone d'habitat) destiné d'une part aux membres du personnel du Domaine et d'autre part aux visiteurs PMR.

La mise en œuvre de la recommandation formulée par l'étude d'incidence de limiter le stationnement dans la Rue des Grottes et la Rue des Aubépines aux véhicules avec carte de riverain ou disque bleu permettra de réduire significativement le parking sauvage dans ces rues.

Piétons

A partir des parkings, le touriste sera orienté vers le début de la rue des Grottes pour aller à pied vers le site de la ferme de Dry Hamptay.

Le tableau ci-dessous permet de comprendre les flux piétons qui seront générés dans la rue des Grottes dans le nouveau mode d'exploitation, sur base du nombre de visiteurs actuel (près de 400.000 visiteurs par an en 2019).

Domaine des Grottes de Han

En résumé : Actuellement les visiteurs à pied passent dans la Rue des Grottes une seule fois au retour de leur visite de la Grotte, soit à mi-journée (si la visite a eu lieu le matin) ou en fin de journée (si la visite a eu lieu en après-midi). Les visiteurs qui ne font que le Parc (environ 25% de nos visiteurs) partent du centre du village en véhicule et y sont ramenés, ils ne passent donc pas à pied dans la Rue des Grottes. Sur 400.000 visiteurs, il y aura donc 300.000 passages à pied dans la Rue des Grottes.

Dans la situation projetée, tous les visiteurs passent à pied dans la Rue des Grottes à l'aller, et reviennent à pied au retour de leurs activités. Il y aura donc 800.000 passages à pied aller-retour dans la Rue des Grottes.

MODE D'EXPLOITATION HISTORIQUE	Nbre visiteurs	Nombre de passages Rue des Grottes			
		matin	mi-journée	soir	total
Combiné Grotte-Parc	100.000		100.000		100.000
Combiné Parc-Grotte	100.000			100.000	100.000
Grotte seule	100.000		50.000	50.000	100.000
Parc seul	100.000				0
Total	400.000	0	150.000	150.000	300.000
MODE D'EXPLOITATION PROJETE	Nbre visiteurs	Nombre de passages Rue des Grottes			
		matin	mi-journée	soir	total
Combiné Grotte-Parc	100.000	100.000		100.000	200.000
Combiné Parc-Grotte	100.000	100.000		100.000	200.000
Grotte seule	100.000	50.000	100.000	50.000	200.000
Parc seul	100.000	50.000	100.000	50.000	200.000
Total	400.000	300.000	200.000	300.000	800.000

Simulation des passages à pied sur base du nombre de visiteurs 2019 et des flux dans la situation projetée.

Le nombre de passages aller-retour des visiteurs dans la Rue des Grottes, engendré par le mode d'exploitation projeté, passe donc de 300.000 à 800.000. Ceci n'inclut pas encore tous les visiteurs qui choisissent de se restaurer dans la Rue des Grottes entre deux activités, ce qui leur est rendu possible du fait que le Domaine reste un site ouvert.

L'aménagement d'une zone de rencontre dans le premier tronçon de la Rue des Grottes rendra beaucoup plus fluide et sécuritaire le passage des piétons et usagers faibles dans ce tronçon.

Safari-cars

Aujourd'hui, nous avons un trafic important des safari-cars dans la rue des Grottes. Nous avons jusqu'à 12 passages par heure dans la rue des Grottes avec une impossibilité pour ces véhicules de s'y croiser.

De plus, lorsque ces véhicules partent du village et lorsqu'ils reviennent au village afin de déposer les touristes, ils doivent s'intégrer dans la circulation automobile (rue des Sarrasins, rue J. Lamotte, rue des Chasseurs Ardennais, place Théodore Lannoy) avec de nombreux points de conflit, donc une prise de risque par rapport à des accidents, une perte de temps considérable et des nuisances prononcées pour les riverains.

Avec les modifications envisagées, les safari-cars ne passeront plus du tout dans la rue des Grottes ni au centre du village.

Véhicules individuels

Le trafic de véhicules individuels dans la Rue des Grottes pourra être fortement réduit du fait :

- de l'organisation des parkings communaux et du Domaine en amont de la Rue des Grottes,
- de l'instauration de limites de stationnement (réservé aux riverains et à la clientèle des commerces) dans la Rue des Grottes et rues avoisinantes (suivant recommandation de l'étude d'incidence),
- de l'aménagement de la Rue des Grottes en zone de rencontre (suivant recommandation de l'étude d'incidence).

En conclusion, les aménagements prévus permettront de réduire fortement la circulation de véhicules, tant safari-cars que véhicules individuels ou autocars, dans la Rue des Grottes et dans l'ensemble des rues du village.

8. Expérience de l'exploitation covid-proof cet été 2020

Suite à la pandémie du corona virus, nous avons été amenés à repenser complètement notre mode d'exploitation afin de pouvoir recevoir nos visiteurs dans des conditions sanitaires acceptables, et dans le respect de la distance sociale.

Etant dans l'impossibilité d'accueillir nos visiteurs avec la distance requise dans notre hall d'accueil au centre du village, ni sur les quais des départs trams et safari cars, nous avons décidé en mai dernier de créer une infrastructure provisoire d'accueil et de départs des visiteurs sur la grande Plaine de Dry Hamptay.

Domaine des Grottes de Han

Nous avons ainsi pu organiser loin de la voie publique des zones d'attente pour les visiteurs, tant en amont des guichets qu'en amont des points de départ, dans des vastes espaces permettant aisément le respect de la distance sociale.



Configuration de la Plaine de Dry Hamptay cet été. Au fond de la photo, deux conteneurs « déguisés en tram » servent de guichets. A droite de ces guichets, un bloc de conteneurs sert de boutique.



File d'attente devant les guichets cet été.

Sur les deux mois d'été, il n'y a pas eu de files débordant sur la voie publique (Rue des Grottes) sauf un seul jour, où un lavabo placé à l'entrée de la Plaine pour permettre aux visiteurs de se laver les mains a créé un

Domaine des Grottes de Han

goulot d'étranglement. Nous avons immédiatement déplacé de quelques mètres ce lavabo et les files se sont résorbées.

Outre qu'elle permette de disposer d'énormes espaces sur la Plaine, cette nouvelle formule d'exploitation permet aux visiteurs de se délasser sur la grande Plaine entre deux activités ou aux enfants de profiter de la plaine de jeux pendant que les parents attendent devant les guichets, dégageant ainsi les files aux guichets.

Cet été nous avons accueilli pratiquement autant de visiteurs que durant l'été 2019, répartis sur la journée, et nous avons constaté que globalement les visiteurs se répartissent harmonieusement sur l'ensemble de la Plaine et que les mouvements des visiteurs sont particulièrement fluides.

Une signalétique appropriée indiquait les points de départ des différentes activités et le visiteur pouvait facilement s'orienter et se situer géographiquement par rapport au site.

Il est évident que nous n'aurions jamais pu accueillir nos visiteurs de manière acceptable dans nos infrastructures historiques.

Le déplacement de l'accueil vers la Plaine nous a également permis de modifier le trajet des visites de la Grotte en organisant ces visites au départ de la Plaine. Les visiteurs entrent par une entrée accessoire située à proximité (Est) du Trou de Han et accèdent ainsi, via une galerie artificielle, au cœur de la Grotte. Nous avons pu constater que le trajet ainsi raccourci (il dure 1h 15 au lieu de 1h 45), qui couvre les plus belles salles et galeries du trajet touristique, correspond mieux à la demande d'une majorité de nos visiteurs. Le déplacement permanent de l'accueil vers la Plaine nous permettra d'offrir au visiteur, à son choix, cette visite plus courte ou la visite élargie.

Enfin, suite au déplacement de l'accueil vers la Plaine, nous avons constaté que près de 40% des visiteurs qui font le Parc à pied choisissent de se rendre à pied depuis la Plaine vers l'entrée du Parc (environ 20' de marche) et/ou de revenir à pied depuis la sortie du sentier pédestre jusqu'à la Plaine (environ 30' de marche). Cette possibilité ne nous était pas offerte lorsque le point d'accueil se situait au centre du village, donc plus éloigné du Parc. Nous étions donc obligés d'organiser un transport par véhicule (tram, safari ou bus Keolis) de tous nos visiteurs pédestres depuis le village jusqu'au Parc à l'aller, et du Parc jusqu'au village au retour. La flexibilité offerte par l'implantation de l'accueil sur la Plaine augmente encore la satisfaction du visiteur pédestre qui peut choisir son mode de transport, et nous permet de décharger la capacité de nos véhicules.

En cette basse-saison, où les visiteurs se font moins nombreux, la flexibilité offerte par la nouvelle implantation nous permet de rester ouverts malgré un nombre de visiteurs très bas, puisque la réduction des besoins en véhicules abaisse notre seuil de rentabilité. Le nouveau mode d'exploitation rend donc possible une ouverture plus large du Domaine en basse saison, ce qui répond à la demande des commerces du village.

Au niveau du village, la Ville de Rochefort a décidé à notre demande et à celles des commerces du village de mettre la Rue des Grottes en « zone de rencontre » (priorité aux piétons et limitation de vitesse à 20 km/h) durant les mois de juillet et août. Ceci a déjà fortement réduit le trafic dans la Rue des Grottes et l'a rendue plus attractive pour les piétons.

Suite à ces aménagements et aux nombreux passages de piétons dans la Rue des Grottes à l'aller et au

Domaine des Grottes de Han

retour de la Plaine, les commerces de la Rue des Grottes ont connu en juillet-août une affluence exceptionnelle, dépassant largement l'affluence des années précédentes, comme le montrent les images qui suivent.



23 juillet 2020



23 juillet 2020

Domaine des Grottes de Han



23 juillet 2020



11 août 2020



21 juillet 2020



20 juillet 2020

Par ailleurs, un article de RTL-Info du 23 octobre dernier cite un tenancier de restaurant dans la Rue des Grottes :

RTL Info – 23 octobre 2020 : **Les restaurateurs reconnaissent que les mois de juillet et août ont été florissants.** Les frontières étaient alors en grande partie fermées et le gouvernement avait invité les Belges à visiter local. Résultat, ils ont été nombreux à se rendre aux Grottes de Han.

<https://www.rtl.be/info/vous/temoignages/kevin-chef-de-cuisine-perd-son-emploi-la-billetterie-des-grottes-de-han-pointee-du-doigt-1252860.aspx>

Il ressort de cette constatation que le déménagement provisoire de la billetterie vers la Plaine de Dry Hamptay cet été n'a pas empêcher nos visiteurs de continuer à se restaurer massivement (et proportionnellement plus qu'avant) dans les établissements de la Rue des Grottes.

Au niveau stationnement des véhicules dans les rues du village, le Domaine a placé une signalétique dissuasive sur les façades du bâtiment d'accueil (voir photo ci-dessous) et a renforcé sa signalétique « interdiction de parking » dans l'Allée des Marronniers. Par ailleurs l'instauration de la zone de rencontre dans la rue des Grottes a certainement réduit le passage des véhicules touristiques cherchant à se garer dans la rue. Beaucoup de véhicules touristiques ont cependant continué à vouloir se garer gratuitement dans le Rue des Grottes et dans les rues avoisinantes (ea Rue des Aubepines) et même jusque dans la Chavée au bout de la rue.



Affichage sur la porte du bâtiment d'accueil, Rue J. Lamotte, 2.

Il nous paraît donc important que la recommandation de l'étude d'incidence d'instaurer des limitations de stationnement dans la Rue des Grottes et la Rue des Aubépines (limitation aux porteurs d'une carte de riverain ou d'un disque bleu) soit mise en place, dans l'intérêt des commerces et de la quiétude des riverains.

De manière plus générale, l'expérience de cet été nous incite à envisager en concertation avec les autorités communales et les commerçants de Han un modèle d'organisation de la circulation dans le village qui soit le plus optimal pour toutes les parties concernées.

9. Révision du projet initial pour tenir compte des recommandations de l'Etude d'incidence

Suite aux recommandations de l'étude d'incidence, le Projet initial (faisant l'objet de la DPU déposée en décembre 2016) a été fondamentalement remanié. Les principales modifications sont les suivantes.

La boucle de tram, avec ses quais et zone d'attente couverte, a été déplacée vers l'Ouest de la Plaine, en zone de loisirs plutôt qu'en zone naturelle. Ainsi, l'implantation n'est plus dérogoire au plan de secteur. En outre l'impact visuel et acoustique pour les riverains du tronçon Est de la Rue des Grottes n'est plus significatif.

La boucle de safari cars et ses quais sont implantés au Sud de la Plaine, à proximité de l'emplacement de la boucle existante. La zone d'attente couverte pour les safari-cars est implantée en zone de loisirs. Les safari-cars emprunteront l'Allée des Marronniers à l'aller et au retour et ne circuleront donc plus du tout dans la Rue des Grottes. Les riverains de la Rue des Grottes ne subiront donc plus les incidences acoustiques, environnementales (pollution de l'air) et sécuritaires de la circulation des safari-cars.

Nous suivons ainsi dans les grandes lignes l'alternative recommandée par l'étude d'incidences.

L'espace dédié à la billetterie dans le bâtiment d'accueil a été agrandi, en rallongeant légèrement le bâtiment vers l'arrière, ce qui nous permettra de mieux accueillir les visiteurs en période d'affluence en évitant le débordement des files d'attente sur la voie publique.

Le nouveau bâtiment d'accueil a été reculé d'1m 20 par rapport à la frontière mitoyenne avec la maison située au n° 40.

Le réaménagement de la zone située Trou de Han ainsi que le redressement du Ry de la Planche ne feront plus partie du nouveau Projet, ils seront intégrés dans un projet global futur de réaménagement de toute la zone au Sud du Ry de la Planche, englobant l'atelier, la zone technique et la Sortie.

Le parking sur l'emplacement du camping actuel est maintenu pour répondre aux besoins en capacité de parking soulignés par les études BEP et Agora, augmentés des besoins du nouvel hôtel Mercure. Le nouveau parking sera pourvu d'emplacements pour chargement électrique.

10. Réponses aux inquiétudes des riverains

Le nouveau Projet faisant l'objet de l'actuelle DPU, accompagné des recommandations formulées par l'étude d'incidence, répond aux principales inquiétudes des riverains exprimées lors de la RIP. Ceci est expliqué en détail dans l'étude d'incidence. Un résumé de l'impact du Projet sur les principaux sujets d'inquiétude est repris ci-dessous.

Trafic routier dans les rues du village

Le chapitre 7 ci-dessus décrit succinctement les incidences du Projet sur les flux de trafic routier dans le village. La réduction du trafic et des points de conflit dans la Rue des Grottes et dans le centre du village, induite par le Projet accompagné des recommandations de l'étude d'incidences, réduira les nuisances acoustiques et visuelles et la pollution de l'air liés à ce trafic, et améliorera significativement la sécurité routière dans les rues du village.

Stationnement sauvage dans le village

L'augmentation de la capacité de parking organisé du fait de l'aménagement du nouveau parking projeté réduira le parking sauvage dans les rues du village.

L'instauration d'une zone de rencontre dans la Rue des Grottes, accompagnée de mesures de limitation du stationnement dans les Rues des Grottes et des Aubépines tel que recommandé par l'étude d'incidences, réduira substantiellement le stationnement dans ces rues.

Perte de chiffre d'affaires des commerçants du village

La mise en œuvre du Projet permettra au Domaine d'accueillir la croissance de fréquentation escomptée dans son plan de développement, ce qui sera bénéfique à l'ensemble des commerces du village dont l'activité dépend des visiteurs du Domaine.

Le chapitre 7 ci-dessus démontre que le Projet induira un passage beaucoup plus fréquent des visiteurs dans la Rue des Grottes, le long des devantures des commerces. L'instauration d'une zone de rencontre dans le tronçon de la Rue des Grottes où sont implantés les commerces améliorera l'attractivité de ceux-ci et sera donc propice à leur activité.

Outre le passage des visiteurs à l'aller et au retour de leurs activités, il reste loisible aux visiteurs qui le souhaitent de rejoindre la Rue des Grottes entre deux activités pour s'y restaurer, puisque le Projet maintient le site de la Plaine ouvert.

Enfin, comme expliqué au chapitre 6 ci-dessus (sous-chapitre « Aspects opérationnels »), le Projet permettra au Domaine d'élargir sa saison d'ouverture en basse-saison, bénéficiant ainsi à l'activité des commerces du village.

Impact visuel et acoustique des installations sur la Plaine

Le déplacement de la boucle de trams vers l'Ouest de la Plaine en zone de loisirs supprime les incidences visuelles et acoustiques pour les riverains de la Rue des Grottes , tronçon Est.

Le chapitre acoustique de l'étude d'incidences montre que l'implantation de la boucle de trams en zone de loisirs n'induit pas de dépassement des valeurs limites pour les habitations environnantes. Quoi qu'il en soit, des mesures acoustiques seront effectuées par le Domaine après la réalisation des travaux pour mesurer le niveau de bruit engendré par la nouvelle implantation des trams pour les habitations environnantes et, le cas échéant, des mesures adéquates de protection, telles qu'écrans acoustiques, seront mises en place.

Impact visuel et acoustique du nouveau parking

L'impact visuel du parking sur les habitations environnantes devrait être limité du fait de l'aménagement paysager du parking qui maintiendra le rideau végétal existant autour de la zone (haie et arbres à hautes tiges).

En ce qui concerne l'impact acoustique, conformément aux recommandations de l'étude d'incidence, des mesures acoustiques seront effectuées après mise en exploitation pour mesurer le niveau de bruit engendré par la circulation des véhicules dans et autour du parking pour les habitations environnantes.

En fonction des résultats de ces mesures, des mesures adéquates de protection telles qu'écrans acoustiques seront mises en place.

Impact de la billetterie à front de Rue des Grottes

La billetterie prévue au Projet est installée dans le bâtiment d'accueil avec ouverture vers la Rue des Grottes. La surface de l'espace de billetterie disponible pour les visiteurs a été élargie à 127 m² dans le nouveau Projet, soit le double de l'espace disponible dans le bâtiment historique, afin de pouvoir accueillir jusqu'à 300 visiteurs en attente sans débordement des files sur la voie publique.

Par ailleurs, le bâtiment est en recul de 7,5 mètres par rapport à la rue, et l'espace ouvert devant le bâtiment (soit 100 m²) peut encore recevoir 250 personnes en attente si nécessaire.

Le nouveau système de réservation en ligne instauré par le Domaine dans le cadre des mesures covid sera maintenu afin de lisser les visiteurs sur la journée.

Enfin la proximité de la plaine de jeux permettra aux enfants ou accompagnants d'aller s'y délasser pendant que le « chef de famille » attend dans la file, réduisant ainsi le nombre de personnes dans le local de billetterie.

Ces différentes mesures permettront d'éviter que des files d'attente trop importantes ne se forment à l'extérieur de la billetterie et sur la voie publique.

Désertification du centre du village

La réaffectation de l'actuel bâtiment d'accueil situé Rue J. Lamotte, 2 en face de l'église ne fait pas partie de la présente DPU. Il est évident que le Demandeur ne souhaite pas que ce bâtiment devienne un chancre au milieu du village. Ceci n'est dans l'intérêt ni du village ni du Domaine. Le Domaine connaissant une belle croissance est confiant de pouvoir trouver pour ce bien une affectation appropriée, que ce soit à caractère récréatif ou culturel, ou comme hébergement touristique par exemple. Un projet actuellement à l'étude consiste à y implanter un musée du monde souterrain.